

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 2 : Notice paysagère (ENCEM)



NOTICE PAYSAGÈRE

Demande d'autorisation environnementale
Projet de renouvellement et d'extension
d'une carrière de calcaire



1	Introduction.....	3
2	Diagnostic paysager du site et de son environnement.....	4
	2.1 Localisation du site et unités paysagères	5
	2.2 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude.....	8
	2.3 Contexte paysager à l'échelle du site.....	9
3	Perceptions visuelles actuelles du site.....	12
	3.1 Localisation des zones de perceptions actuelles.....	13
	3.2 Points de vue significatifs.....	14
4	Présentation du projet, de ses effets potentiels et des mesures proposées.....	22
	4.1 Le projet.....	23
	4.2 Effets potentiels.....	24
	4.3 Mesures proposées	26
5	Propositions de réaménagement du projet.....	29
	5.1 Plan d'état final réaménagé	30
	5.2 Coupes topographiques du site réaménagé.....	31
	5.3 Conséquences visuelles à l'état final.....	32

Objet de l'étude

La Société Carrières et Ballastières de Normandie souhaite renouveler et étendre son autorisation d'exploiter sa carrière de roche calcaire, située sur les communes d'Authèves et de Vesly (27).

Le projet porte sur un secteur d'environ 46 ha (dont environ 33 ha en renouvellement et 13 ha en extension), qui s'inscrit au nord-est d'Authèves et au sud de Vesly, sur un plateau situé entre les deux villages.

La présente notice paysagère a pour principal objectif d'évaluer, à partir d'une analyse de l'état actuel, les principaux enjeux paysagers et les principaux impacts du projet d'exploitation sur le paysage et de définir des mesures d'insertion paysagère ainsi qu'un projet de réaménagement final du site.

Auteur

Cette notice paysagère a été réalisée par Anne-Claire SIRAMI, paysagiste conceptrice du bureau d'études ENCEM.

Méthodologie

La méthodologie employée comporte trois volets :

- **L'analyse de l'état actuel** qui permet de dégager les caractéristiques paysagères du territoire dans lequel s'inscrit le projet. Elle est basée sur un premier inventaire à partir de cartes et d'une bibliographie (carte IGN, photo aérienne, base de données Carmen de la DREAL, Atlas des paysages du département, documentation générale sur les particularités physiques et naturelles du territoire, base Mérimée des monuments historiques). Deux visites de terrain, aux mois de juillet et décembre 2019, ont ensuite permis de compléter l'analyse et d'étudier la visibilité actuelle des terrains du projet.

L'aire d'étude a été définie sur le terrain à partir des caractéristiques physiques et naturelles du territoire, ainsi qu'à l'aide des caractéristiques du projet :

- ▶ les caractéristiques physiques et naturelles permettent de comprendre l'organisation du territoire et d'anticiper les interactions possibles avec le site du projet ;
- ▶ les caractéristiques du projet permettent d'identifier les secteurs qui seront susceptibles d'être en relation directe ou indirecte avec la future carrière (relations visuelles, influences sonores, circulation engendrée....).

L'aire globale d'étude s'étend sur environ 4 kilomètres autour du site. Elle comprend des portions du territoire de neuf communes : Authèves, Vexin-sur-Epte, Château-sur-Epte, St-Clair-sur-Epte, Buhy, Guerny, Noyers, Vesly et Iles-Thilliers-en-Vexin.

Concernant **la visibilité des terrains du projet**, celle-ci a été étudiée dans l'ensemble de l'aire d'étude définie précédemment, mais les points de vue présentés dans la notice paysagère ont été choisis en fonction de leur pertinence et de façon à offrir une vision des terrains du projet la plus représentative possible.

Les photographies ont été prises avec une focale la plus proche possible de la vue humaine, soit 50 mm.

Pour une focale supérieure à 50 mm, la vue est (zoomée) donc défavorable pour le projet par rapport à la vue humaine. Une focale inférieure à 50 mm tend à minimiser la perception du projet, puisque la vue est (éloignée) par rapport à la vue humaine.

Sauf mention contraire, les photographies ont été prises par ENCEM.

A l'issue de l'analyse de l'état actuel, les enjeux paysagers identifiés serviront de support à la conception du projet d'exploitation.

- **L'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long termes** du projet sur le paysage.

Cette analyse peut être menée à deux niveaux :

- ▶ celui des caractéristiques paysagères, qui concernent la manière dont l'exploitation modifiera la relation entre le territoire et ses usagers. En effet, le paysage est plus que la simple portion du territoire qui s'offre au regard. Il est la manière dont les individus et/ou les sociétés le perçoivent et le vivent ; c'est l'équilibre entre toutes les contraintes du territoire (anthropique, topographique, floristique, historique...), les liens tissés entre l'homme et son environnement.
 - ▶ L'analyse objective des changements provoqués par l'apparition et la progression de l'activité dans les paramètres de cet équilibre permettra de comprendre les modifications dans le cadre de vie (changements d'ambiance, d'occupation du sol, contraste de couleur et de texture, modification de topographie, ...).
- Cette démarche pragmatique permet d'évaluer la façon avec laquelle seront ressenties les modifications visuelles induites par le projet.

- ▶ celui des perspectives visuelles, qui sont relatives à la façon dont seront perçues les modifications précitées ainsi que les points de vue depuis lesquels ces changements seront visibles.

Les effets doivent également être analysés en deux temps :

- ▶ pendant les travaux d'exploitation ;
- ▶ après la remise en état.

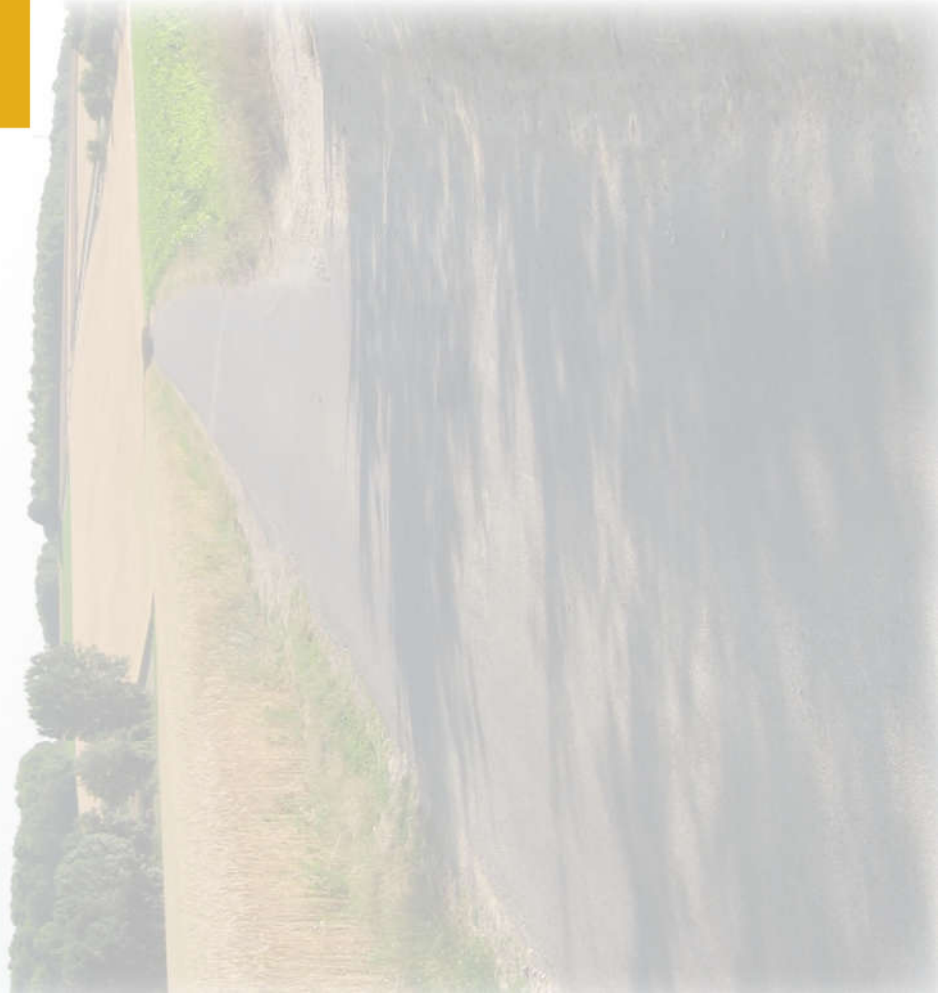
Enfin, les effets cumulés du projet, sur le paysage, avec d'autres projets connus seront également étudiés, s'il en existe.

- **Des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet** sur le paysage seront décrites. Suivants les effets concernés, ces mesures seront mises en oeuvre au début, pendant ou à la fin du projet. Elles ont pour objectif de faciliter l'intégration optimale et permanente du projet dans le paysage. Les effets résiduels du projet, en prenant en compte les mesures retenues, sont ensuite estimés.

- **Une proposition de réaménagement final** constitue la dernière partie de la notice paysagère.

La définition du projet de remise en état est faite en fonction des contraintes présentes sur le terrain et en concertation avec la société (élus, propriétaires, riverains,...) et les autres bureaux d'études techniques (écologues, hydrogéologue,...). Un plan illustre, par le biais de la remise en état proposée, la cohérence des aménagements avec les structures paysagères environnantes. Il est élaboré de façon à intégrer toutes les caractéristiques du site et à concevoir un projet paysager fédérateur. Il précise les orientations en termes de vocation future du site, dans le souci de sa gestion ultérieure et le respect des caractéristiques intrinsèques du paysage local.

2. Diagnostic paysager du site et de son environnement



2.1 Localisation du site et unités paysagères

Le projet est situé dans le département de l'Eure, sur le territoire des communes d'Authèves et de Vesly. Ces deux petits villages présentent respectivement 397 et 689 habitants (source INSEE 2016) et se situent à près de 25 km au nord de Mantes-la-Jolie et 17 km à l'est des Andelys. Le site s'inscrit sur un plateau situé entre les deux villages, au nord-est d'Authèves et au sud de Vesly.

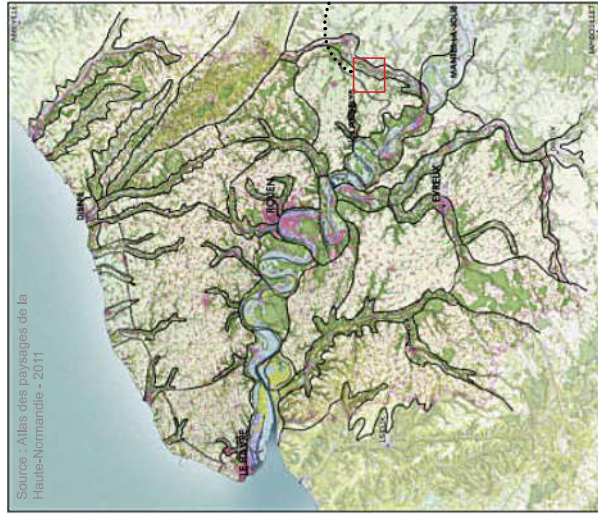
2-1-1 A l'échelle de la région

Les paysages de Haute-Normandie peuvent se répartir en sept grands ensembles :

- 1 - la vallée de la Seine
- 2 - le pays de Caux
- 3 - le Petit Caux
- 4 - le pays de Bray et le territoire entre Caux et Vexin
- 5 - le Vexin Normand
- 6 - le plateau de l'Eure
- 7 - les pays de l'ouest de l'Eure.

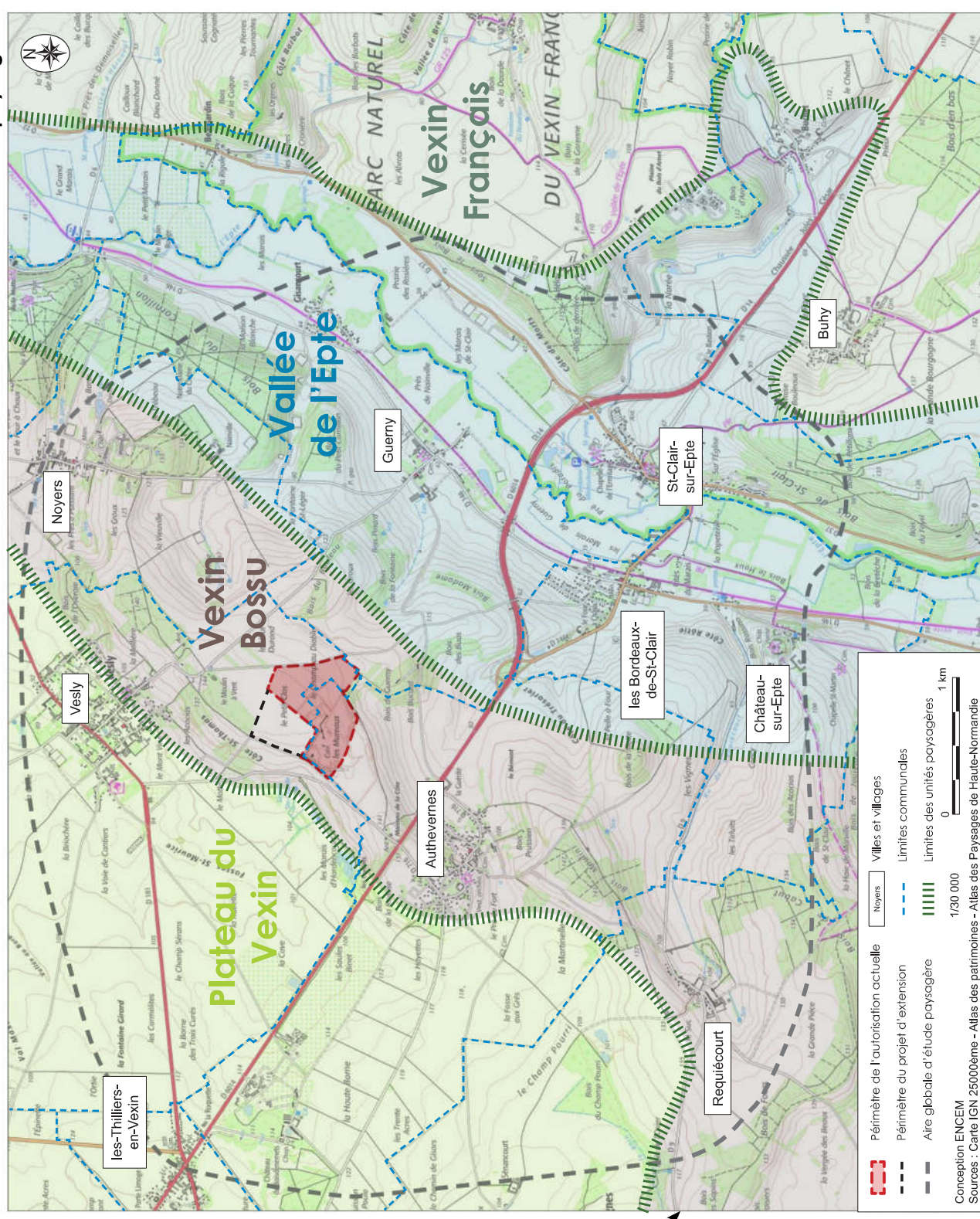
Ces sept grands ensembles paysagers se divisent en 44 unités paysagères (cf. carte ci-dessous).

Carte des unités paysagères de Haute-Normandie



Les communes d'Authèves et de Vesly sont situées au sein du grand ensemble du **Vexin Normand**, à cheval sur les unités paysagères du **Plateau du Vexin** et du **Vexin Bossu**.

Carte des unités paysagères



2-1-2 A l'échelle de l'aire d'étude

(Source : Atlas des Paysages de la Haute-Normandie - 2011)

Dans l'aire d'étude, trois unités paysagères caractérisent les alentours du projet (cf. localisation sur la carte en page précédente), avec d'ouest en est :

- **Le Plateau du Vexin**, constitué par un paysage de plateau voué aux grandes cultures, légèrement ondulé ;
- **le Vexin Bossu**, composé d'un paysage à part, à la transition du plateau et de la vallée, au relief souple et complexe et marqué par de nombreux boisements ;
- **la Vallée de l'Épte**, caractérisée par une vaste plaine encadrée par deux coteaux raides, animés de nombreux petits vallons affluents.

a. Le Plateau du Vexin

Culminant à environ 140 mètres d'altitude, le plateau du Vexin offre un paysage très dégagé où le ciel prend une part aussi importante que la terre. Très légèrement ondulé, il forme de grandes vagues dans les vastes étendues de cultures de blé, de lin ou de betteraves. Dans cette immense série de champs labourés, de subtiles inflexions de terrains animentent ces paysages en plans successifs.

Dans ce paysage ouvert et horizontal, la vue porte loin mais elle s'accroche à de nombreux boisements qui ponctuent le territoire agricole. Bosquets, lisières forestières, accompagnement végétal d'un village, les silhouettes boisées prennent des formes diverses. Elles occupent principalement les rebords des vallons ou des talwegs, terres moins riches et donc moins propices à l'agriculture.

Le relief plat et la qualité des terres limoneuses du plateau font du Plateau du Vexin un terrain favorable aux grandes cultures. Betteraves, blé, orge, colza, lin, et pois se succèdent et forment de grandes étendues multicolores. Les prairies et les vergers ne constituent qu'une infime minorité des parcelles agricoles ; elles occupent les pentes des talwegs ou les terres proches des villages. En dehors des bosquets et des boisements qui occupent les versants des vallons, rares sont les arbres isolés, les haies arbustives ou arborées pour souligner les limites des parcelles.

Sur le plateau, l'habitat se regroupe en village ou en hameau, à la croisée des routes et les habitations s'alignent le long des voies sur une seule épaisseur. Rares sont les maisons ou les fermes isolées dans l'espace agricole. Deux grands axes routiers traversent le plateau de manière rectiligne : la RD 6014 (ancienne RN 14), passant à proximité d'Authèves, et la RD 14bis.

b. Le Vexin Bossu

Entre les plateaux ouverts du Vexin et les prairies humides cernées de coteaux de la vallée de l'Épte, le Vexin bossu compose un paysage à part, à la transition du plateau et de la vallée. Sur une bande d'environ 8 km de large, le plateau présente des mouvements de sols souples et complexes où les boisements nombreux viennent s'arrimer. Sous l'effet de failles et d'effondrements, le plateau s'est creusé de sillons multiples dans la craie et l'argile, qui donnent des terrains propices à l'agriculture. Parallèlement, il a conservé des sommets élevés, sous forme d'entablements de calcaire, qui restent plus difficile à cultiver, donc plus adaptées à la forêt. La ramification

Le plateau du Vexin, entre Vesly et Chauvincourt : sur certains secteurs, la disparition de tous les bosquets ou arbres isolés donne un aspect dénudé au paysage



Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011



Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011

Bloc-diagramme du site d'Authèves / Saint-Clair-sur-Épte



La RD6014, entre les-Thilliers-en-Vexin et Authèves

Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011



Depuis le coteau du Vexin Bossu, la vue s'ouvre largement sur Vesly et le plateau du vexin.

Authèves, un village accroché aux pentes et caché dans les boisements



des nombreux talwegs modèle le territoire et forme des bosses et des creux qui descendent doucement vers la vallée de l'Épte. Sa limite ouest avec le plateau du Vexin est facilement repérable sous forme d'un petit coteau cultivé et boisé, offrant des vues très larges sur le plateau.

Le Vexin bossu offre de vastes étendues ouvertes aux cultures plus diversifiées que celles du plateau mais où dominent néanmoins les grandes cultures. En raison du relief, le découpage parcellaire est beaucoup plus complexe et de superficie plus modeste que sur le plateau. C'est un territoire à l'origine marqué par la polyculture-élevage où se mêlent les champs labourés et les prairies, notamment dans les vallons. Près des villages, des vergers et des parcelles de maraichages ceinturent les habitations. Les talus et les rebords des talwegs sont coiffés de petits boisements épars. Vastes forêts, petits boisements ou simples bosquets, leur diversité contribue à la richesse des paysages en délimitant les horizons par d'élégantes lisières ou en ponctuant et animant l'espace ouvert agricole.

Le Vexin bossu subit néanmoins de fortes transformations agricoles et le paysage a tendance à se simplifier avec la diminution progressive des prairies au profit des cultures, l'abandon des cultures pérennes (vergers) et la suppression des petits bosquets ou haies arborées.

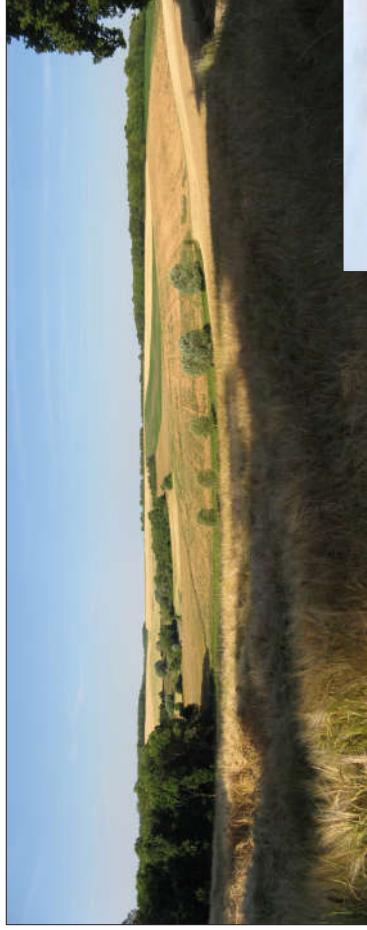
Comme dans le reste du Vexin, l'habitat est en grande majorité groupé en village. Ils occupent de façon privilégiée les flancs des vallons, prenant appui sur les lisières boisées. Souvent allongés, parallèles à la pente, et de taille modeste, ils s'accompagnent en contrebas de parcelles jarainées ou de prairies inondables largement plantées. Ainsi, les villages restent discrets dans le paysage tant les maisons se trouvent enveloppées dans la végétation. L'architecture traditionnelle des villages et des fermes du Vexin bossu révèle une particularité qui fait écho au Vexin français : l'utilisation du calcaire comme matériau principal.

c. La Vallée de l'Épte

La vallée de l'Épte traverse l'entité géographique du plateau du Vexin du nord au sud. Prenant sa source dans la bouroinière du pays de Bray, non loin de Forges-les-Eaux, la rivière de l'Épte s'écoule vers le sud pour se jeter, une soixantaine de kilomètres plus loin, dans la Seine à l'amont de Vernon. Dans le secteur d'étude, la vallée prend un profil symétrique, dont l'emprise large de 2 km se décompose en une vaste plaine encadrée par deux coteaux raides, animés de nombreux petits vallons affluents.

Frontière historique entre le Vexin normand et le Vexin français, la vallée compte de très nombreuses ruines de forteresses ou de buttes féodales sur la rive droite, du côté du Vexin Bossu, qui ont profité des points de vue panoramiques des coteaux pour dominer et surveiller la vallée des invasions françaises. Neaufles-Saint-Martin, Dangu, Château-sur-Épte et Baudemont gardent encore les traces plus ou moins visibles de cette ligne de défense historique. Chacun de ces villages constituent des sites bâtis remarquables depuis la vallée.

Situé en zone inondable, le fond de la vallée est resté un espace non urbanisé en dehors des villes de Gisors et de Bray-et-Lu. Des prairies accompagnées de quelques ripisylves le long de la rivière occupent les plaines offrant un paysage ouvert et dégagé de la vallée. Les villages se sont préférentiellement implantés sur les bas des pentes et plus particulièrement au débouché des petits vallons affluents, où se situent les sources, en dominant légèrement la plaine humide. Le secteur subit une pression foncière importante.



Un vallon du Vexin Bossu, entre Noyers et Authevennes

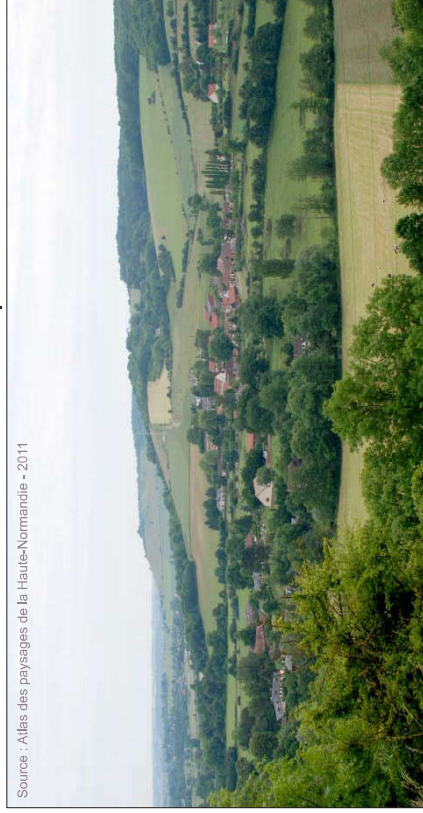
La vallée de l'Épte près du hameau de Saint-Rémy (commune de Vexin-sur-Épte) : une belle ampleur du fond de vallée

Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011



Les coteaux cultivés coiffés d'une ligne boisée conservent des haies arborées en limite de champs

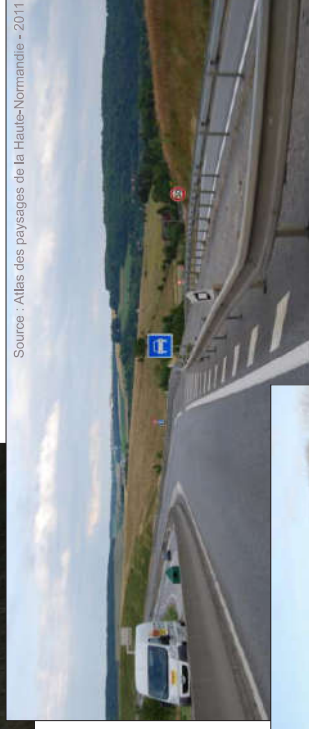
Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011



Credit photo : Glogo

L'ancien manoir d'Authevennes, monument historique inscrit

Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011



La déviation de Saint-Clair-sur-Épte (RD 6014) : une image routière qui s'impose fortement dans le paysage

Le site bâti de Château-sur-Épte, une trace de la ligne de défense normande



Source : Atlas des paysages de la Haute-Normandie - 2011

2.2 Enjeux patrimoniaux et paysagers du secteur d'étude

2.2.1. Patrimoine bâti et naturel

Les éléments du patrimoine bâti, naturel et culturel du secteur d'étude sont localisés sur la carte ci-contre.

Sites et monuments protégés

Un site classé et un site inscrit se trouvent dans l'aire globale d'étude :

- le site classé de la vallée de l'Epte, à 770 m au sud du site actuel ;
 - le site inscrit des ruines du château de Château-sur-Epte, à 3 km au sud.
- De plus, six monuments historiques sont inclus dans ce périmètre :
- l'ancien manoir dit Ferme du Fort, à Authevernes, inscrit, à 1,25 km au sud-ouest du site actuel (cf. photo en page précédente) ;
 - l'Église Saint-Maurice, à Vesly, inscrite, à 1 km au nord ;
 - l'Église de Guerny, inscrite, à 1,6 km à l'est ;
 - l'Érmitage de St Clair, inscrit, à 2,3 km au sud-est ;
 - l'Église communale de St-Clair, classée, à 2,5 km au sud-est ;
 - le Château de Château-sur-Epte, classé, à 3 km au sud/sud-est.

La carrière n'est donc concernée par aucun périmètre de protection des sites ou de 500 m des monuments alentours. Par contre, les visibilité du site actuel et du projet d'extension depuis ces monuments et sites doivent être étudiées, ainsi que les covisibilités (Cf. Chapitre 3 sur les perceptions visuelles actuelles).

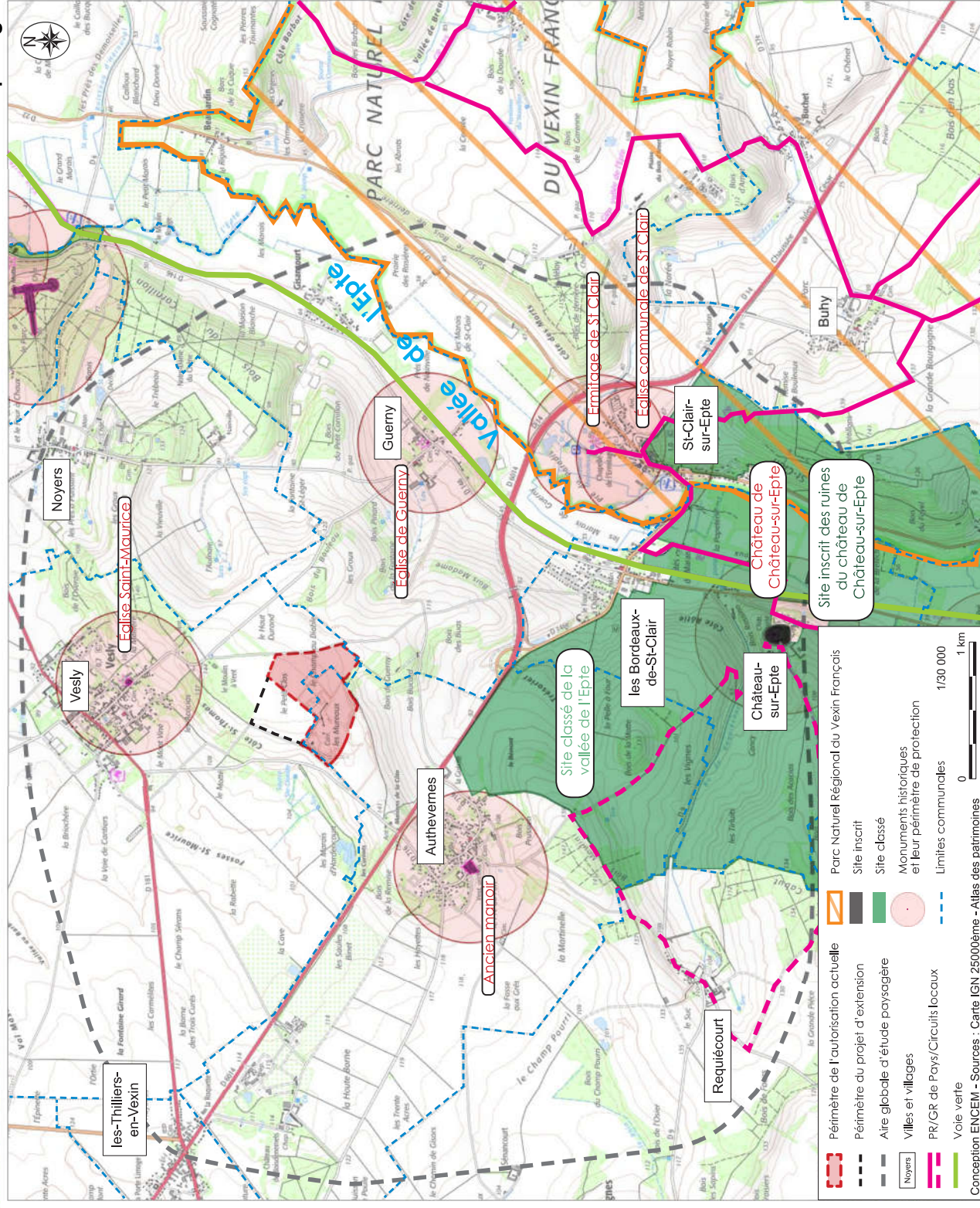
Parc Naturel Régional du Vexin Français

Le PNR du Vexin Français est situé à 1,85 km au sud-est du site actuel. Une petite partie se trouve dans l'aire d'étude. Les visibilité du site actuel et du projet d'extension depuis ce secteur du PNR doivent être étudiées (Cf. Chapitre 3 sur les perceptions visuelles actuelles).

2.2.2. Vocation touristique du secteur

Les zones les plus touristiques sont les villes de Gisars à 10 km au nord-est ainsi que Guerny et La Roche-Guyon à près de 15 km au sud. Le tourisme du secteur est moyennement développé et plutôt centré sur la vallée de l'Epte : voie verte, châteaux, plans d'eau aménagés de Dangu, camping, canoë.... A noter, un centre équestre se situe à Vesly et emprunte les petites routes et chemins à proximité de la carrière pour ses balades. Des circuits pédestres de randonnée (GR, GR de Pays et PR) parcourent les cotreaux de part et d'autre de la vallée. Le circuit du Rollon, dit le Marcheur, passe à 1,7 km au sud. A noter, que le chemin rural passant en limite ouest du site actuel (CR n°17) figure dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Carte des sites et édifices protégés



2.3 Contexte paysager à l'échelle du site

La carrière est située en sommet d'un relief tabulaire agricole, à 700 m au nord-est du village d'Authévernes et à 900 m au sud du village de Vesly.

Les terrains de l'autorisation occupent une surface de près de 33 hectares (hors surfaces restituées en juin 2019), située entre les cotes 132 et 145 m NGF du terrain naturel.

- La carrière actuelle est composée des entités suivantes :
- à l'ouest, une fosse sur laquelle sont disposées les installations de traitement du site et les stocks de produits finis. Elle s'établit à une cote de 129/130 m NGF, sur une surface d'environ 3,5 ha. La position des installations dans ce décaissement permet de les dissimuler en grande partie depuis l'extérieur ;
 - au nord-est, une zone en cours d'extraction constituant une fosse d'une douzaine de mètres de profondeur sur environ 8 ha, progressant vers le nord et l'est en direction de la voie communale n°55 ;
 - au sud, une zone en cours de remblaiement sur environ 5 ha. Elle s'établit à la cote initiale des terrains, soit environ 136 à 138 m NGF.





Ils sont bordés au nord-ouest par le chemin rural n°17, au sud par le chemin rural n°16 et à l'est par la voie communale n°55. Un merlon de 7 m de haut a été aménagé en bordure du chemin rural n°17. Doublié d'une haie arborée et en pente douce, ce modelé est bien intégré paysagèrement et empêche les perceptions sur les installations.

Sur une partie du linéaire de la VC n°55 qui longe le site, un merlon de 1,8 m de haut a été mis en place, doublé de plantations en bordure de route.

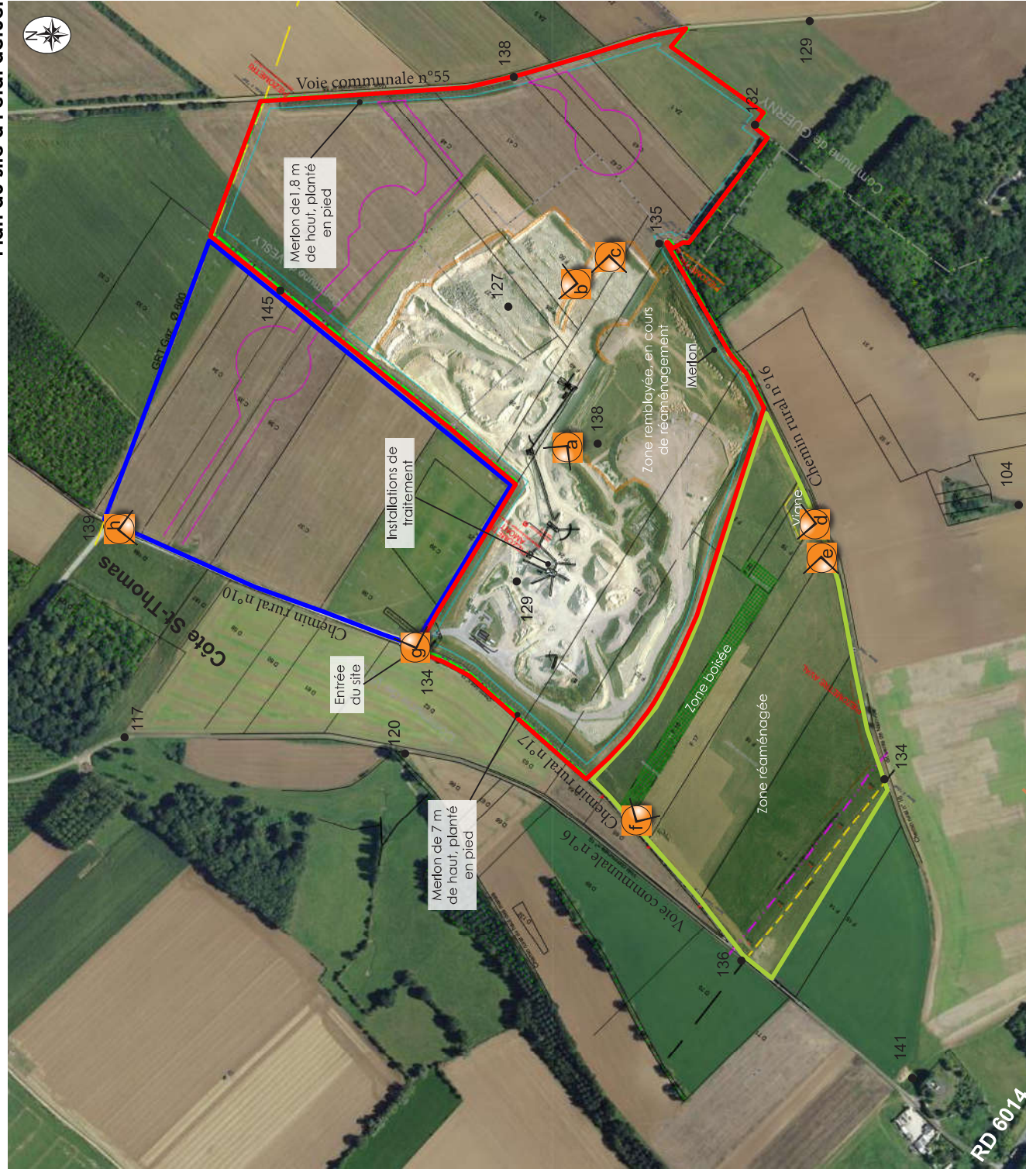
Enfin, en limite sud, un merlon enherbé sépare la zone des installations et la zone réaménagée ayant fait l'objet d'une cessation d'activité en juin 2019.

Au sud-ouest du site actuel, un large secteur a été exploité, réaménagé et restitué à une vocation agricole. Une bande boisée et une vigne ont également été créées, selon l'arrêté préfectoral d'autorisation.

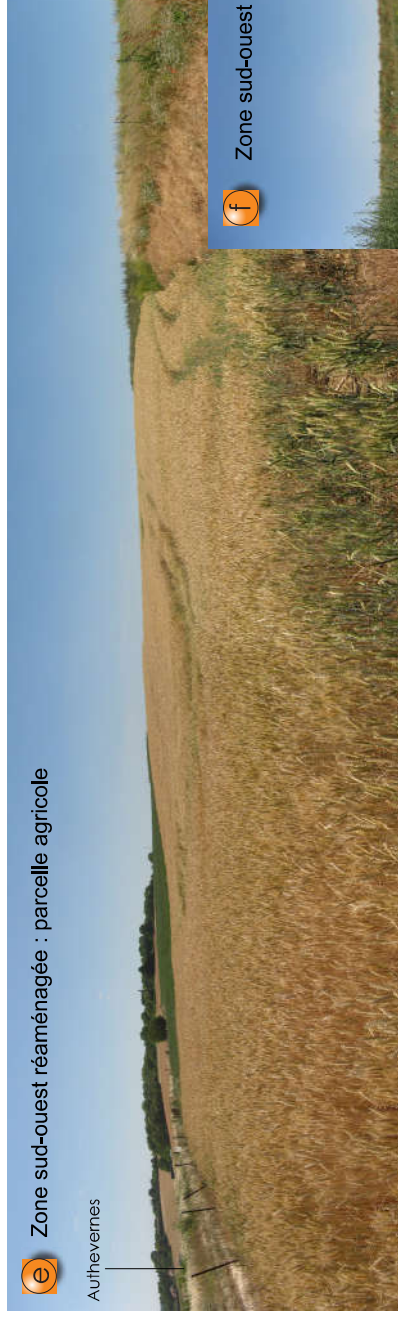
L'accès au site se fait depuis le chemin rural n°10 au nord-ouest. Les terrains de l'extension représentent une surface de près de 13 ha au nord du site actuel. Il s'agit de parcelles agricoles de grandes cultures situées entre les cotes 134 et 144,5 m NGF. Ils sont bordés à l'ouest par le chemin rural n°10 et au nord par un boisement et des parcelles agricoles.

	Périmètre de l'autorisation actuelle
	Périmètre d'extension
	Zone réaménagée et restituée selon A.P. de juin 2019
	Localisation des photos
191 ●	Points topographiques en m NGF
Source :	1/5 000
Photo aérienne géoportail	0 200 m

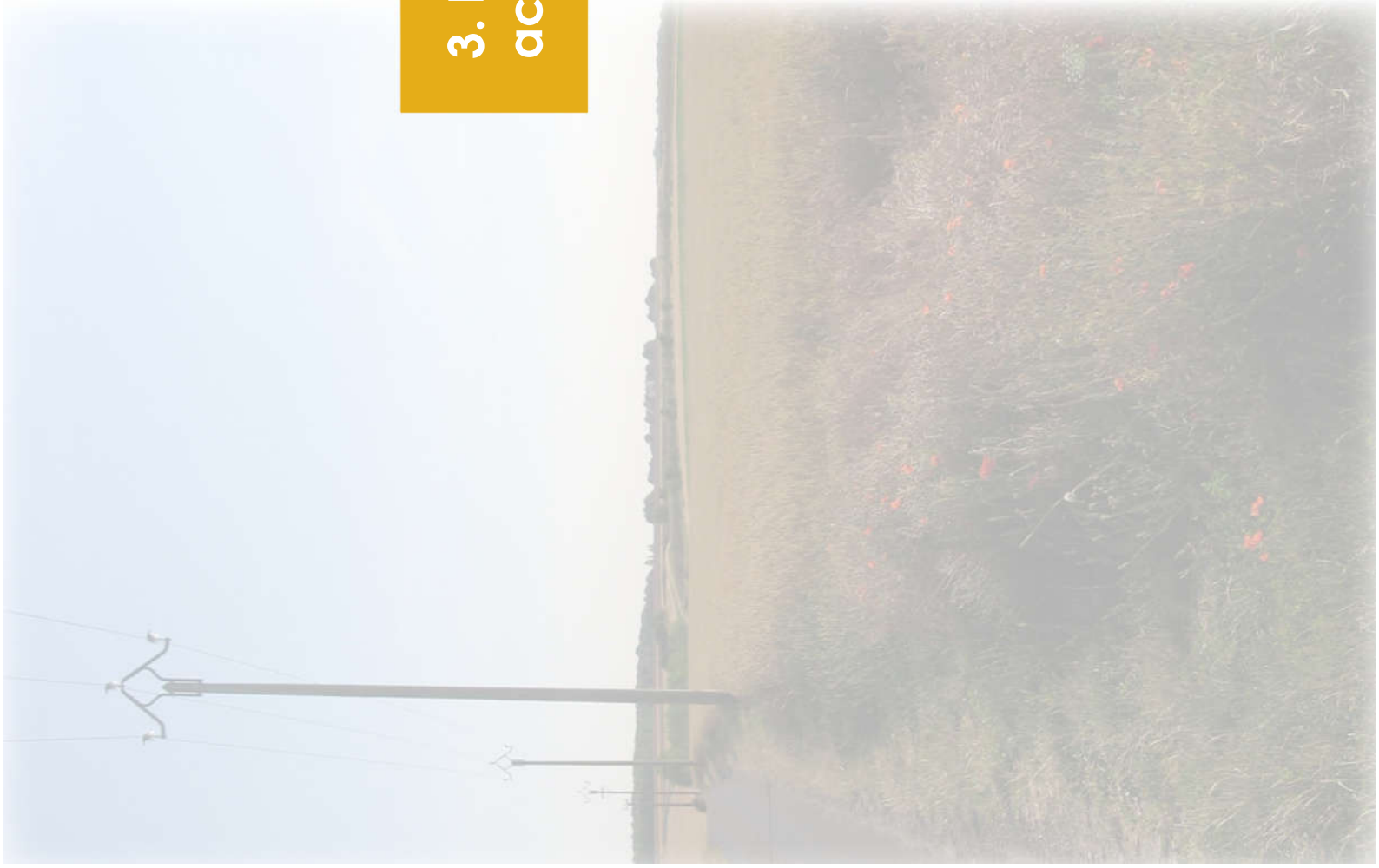
Plan du site à l'état actuel







3. Perceptions visuelles actuelles du site



3.1 Localisation des zones de perceptions actuelles

L'objectif de ce chapitre est d'inventorier et de qualifier les espaces et les itinéraires qui entretiennent des relations visuelles avec le site : d'où le site actuel est-il vu, quels secteurs du site sont visibles, à quelle distance et par qui ? Le relevé des perceptions visuelles permettra ensuite de définir des préconisations adaptées à la nature du site et à son impact dans l'environnement.

3-1-1 Les écrans visuels

Les écrans visuels, réduisant les zones de perception, sont principalement constitués par :

- la position de la carrière sur le replat sommital d'un relief dominant une grande partie de la zone d'étude, laissant aux secteurs en contrebas peu de possibilités pour percevoir le site ;
- les lignes de crête du relief légèrement vallonné du secteur, séparant chacun des vallons en rive droite de la vallée de l'Épte et qui, à distance éloignée, réduisent totalement le bassin visuel du site en direction du nord-est et du sud-ouest ;
- les boisements sur les versants aux alentours du site qui forment des écrans visuels denses, limitant les perceptions.

3-1-2 Détermination du bassin visuel du site actuel

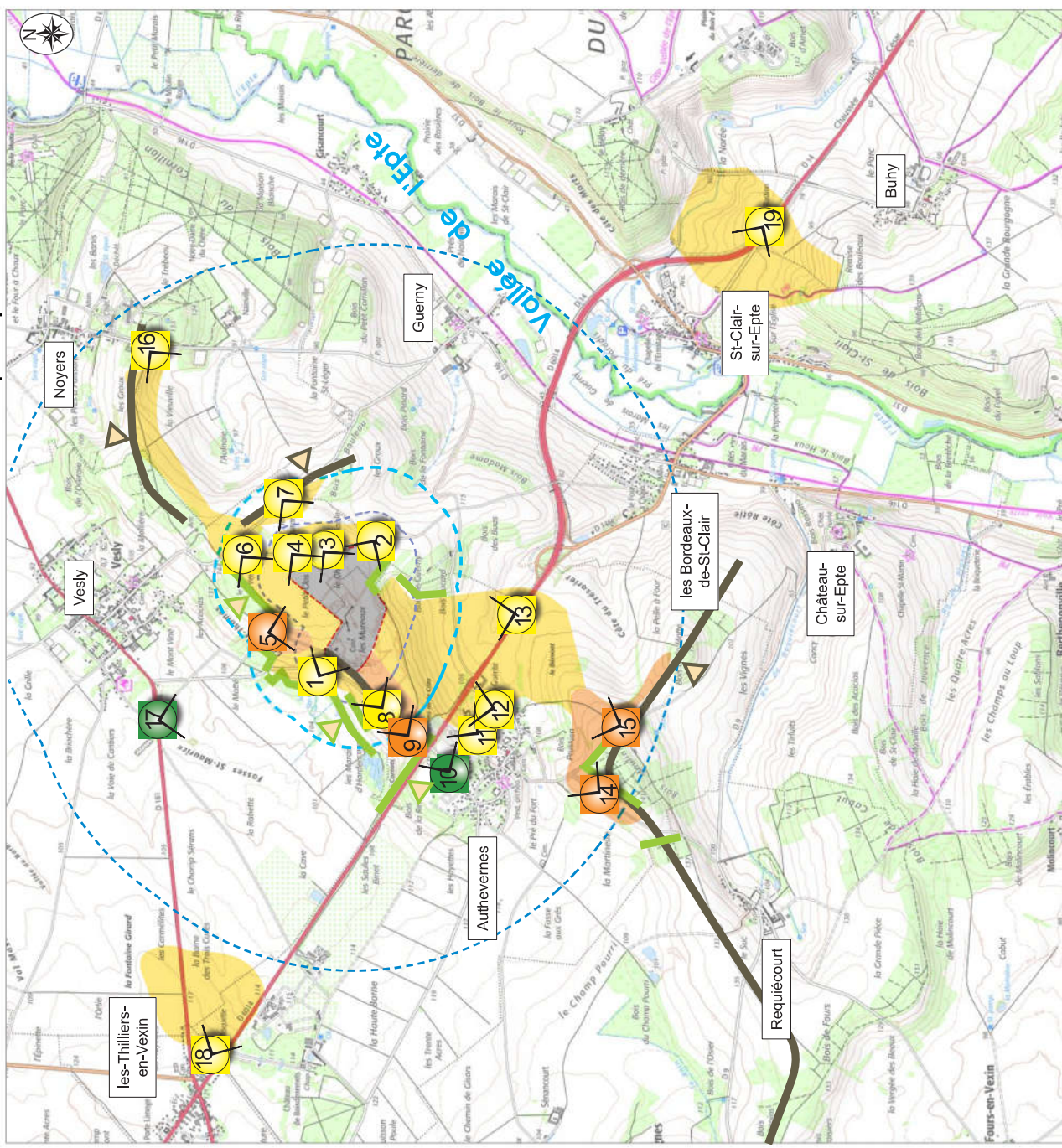
Le bassin visuel identifié du site actuel est assez restreint. Il s'étend jusqu'à 4 km de distance maximum du site. Il comprend des portions de territoires appartenant à sept communes : Authévernes, St-Clair-sur-Epte, Buny, Guerny, Noyers, Vesly et les-Thilliers-en-Vexin.

Au sein de ce bassin visuel, il faut distinguer deux types de perceptions :

- les visibilités sur des surfaces minérales en cours d'exploitation ou de réaménagement (impact plus fort dû au contraste de couleur et de texture) ;
- limitées à quelques tronçons des routes secondaires et de chemins ruraux du secteur ;
- et les visibilités sur des merlons (impact limité car les modelés sont végétalisés).

La carte ci-contre recense les zones de perceptions offrant une vue sur la carrière ou ses merlons. Les pages suivantes présentent le détail des modalités de perceptions du site, illustrées de photos à partir de certains points de vue représentatifs.

Carte des perceptions visuelles du site actuel



■ Périmètre de l'autorisation actuelle

■ Aire de visibilité potentielle sur des surfaces en travaux

■ Aire de visibilité potentielle sur des merlons végétalisés

○ Points de vue laissant percevoir les surfaces en travaux du site actuel

○ Points de vue depuis lesquels seuls des merlons végétalisés peuvent être visibles

○ Points de vue depuis lesquels le site n'est pas visible du tout

○ Rayon à 200 m du site actuel (en deçà : vues immédiates, au delà : vues rapprochées)

○ Rayon à 500 m du site actuel (au delà : vues éloignées)

○ Rayon à 2 km du site actuel (au delà : vues très éloignées)

Source : Carte IGN 25000ème 1/30 000 0 1 km



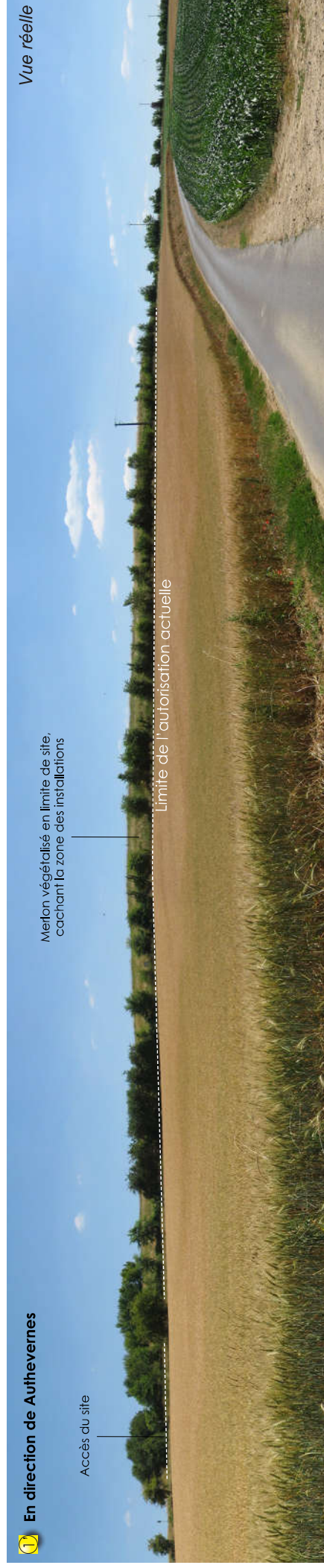
3.2 Points de vue significatifs

3-2-1 Perceptions immédiates (de 0 à 200 m) :

A moins de 200 m du site, les visibilité concernent :

- la route passant à l'ouest du site, qui relie Authevertes à Vesly (VC n°16) : on ne perçoit de la carrière que ses meilons enherbés, doublés de haies discontinues en bordure de site (cf. point de vue n°1). Ces perceptions sont également observées depuis le chemin rural qui longe la limite nord-ouest du site actuel (CR n°17),
- la route passant à l'est du site, qui relie les villages les Bordaux-de-St-Clair et Vesly (VC n°55) : à nouveau, on ne perçoit de la carrière que ses meilons enherbés, parfois doublés de haie, en bordure de la route ou à distance en limite de la zone en cours d'extraction (cf. points de vue n°2 à 4).

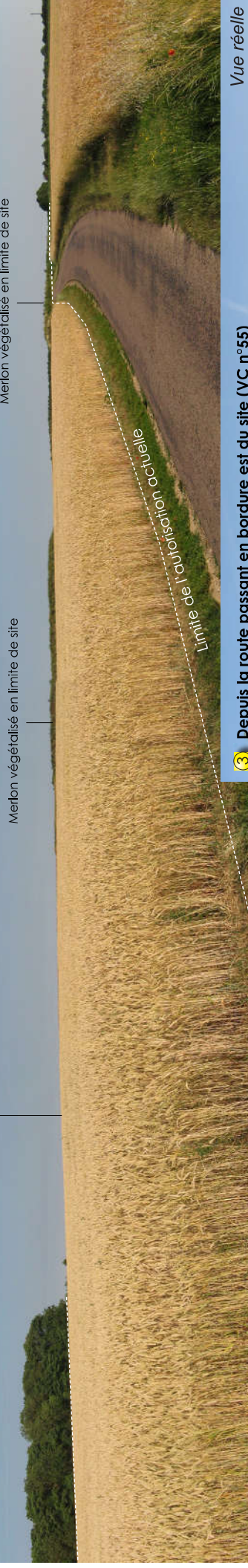
En perception immédiate, l'impact visuel du site actuel est donc considéré comme **très faible** depuis ces deux secteurs.



3.2 Points de vue significatifs (suite)

② Depuis la route passant en bordure sud-est du site (VC n°55)

Zone d'extraction actuelle
derrière le relief



③ Depuis la route passant en bordure est du site (VC n°55)

Merlon doublé d'une haie en limite de site



④ Depuis la route passant à l'angle nord-est du site (VC n°55)

Merlon doublé d'une haie en limite de site

Terrains encore inexploités

Merlon cachant la zone d'extraction actuelle

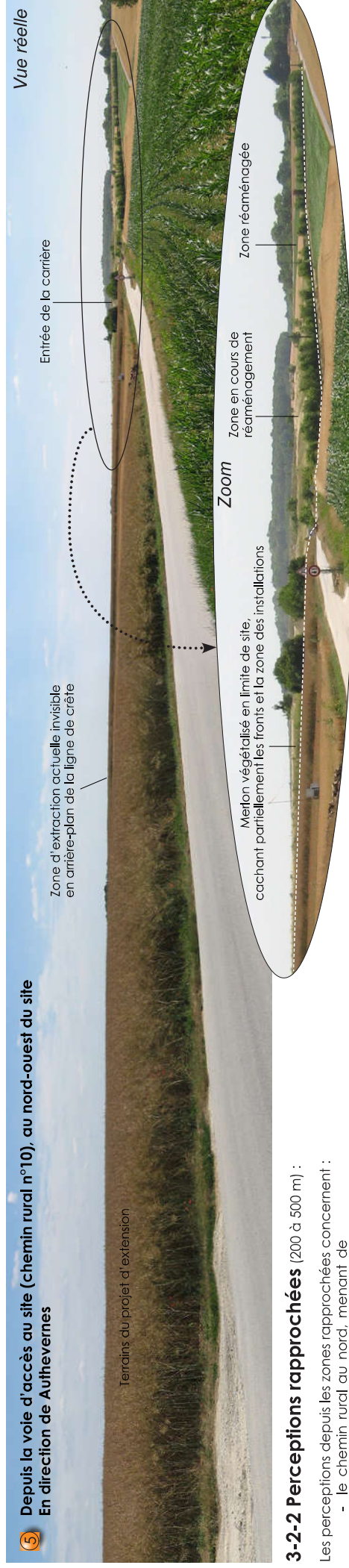
Terrains du projet d'extension

Limite de l'autorisation actuelle



3.2 Points de vue significatifs (suite)

⑤ Depuis la voie d'accès au site (chemin rural n°10), au nord-ouest du site En direction de Authevernes



3-2-2 Perceptions rapprochées (200 à 500 m) :

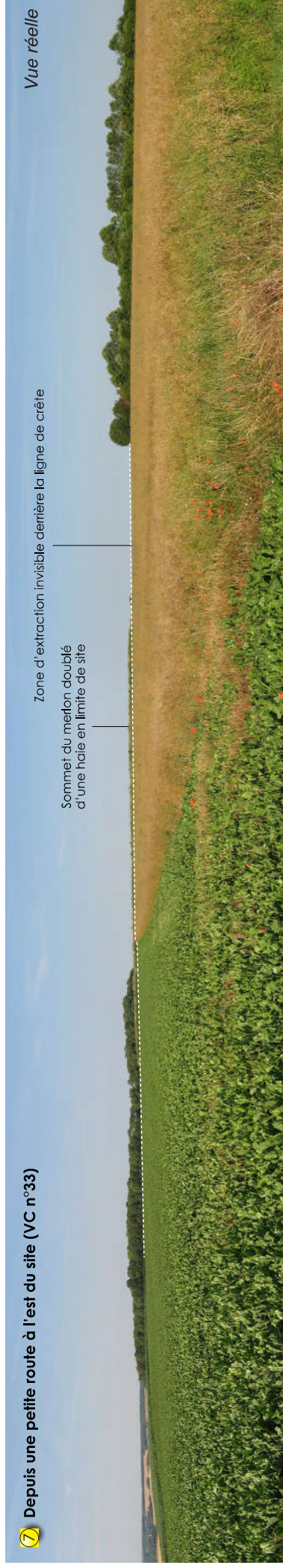
Les perceptions depuis les zones rapprochées concernent :

- le chemin rural au nord, menant de Vesly au site (CR n°10) : on perçoit les merlons enherbés, ponctués d'arbres ou doublés de haies discontinues en bordure de site, ainsi que certains sommets de fronts et des surfaces minérales en cours de réaménagement (cf. point de vue n°5).
- la route au nord-est du site, en venant de Vesly (VC n°55) : on perçoit le sommet des merlons enherbés présents en limite de la zone en cours d'extraction mais ils se confondent avec les parcelles agricoles (cf. point de vue n°6).

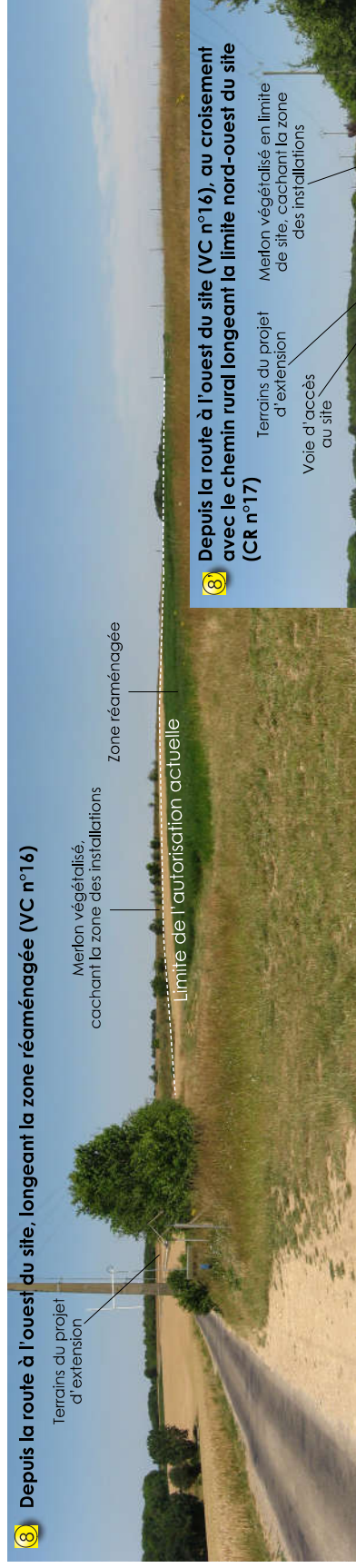
⑥ Depuis la route passant au nord-est du site (VC n°55)



⑦ Depuis une petite route à l'est du site (VC n°33)



3.2 Points de vue significatifs (suite)

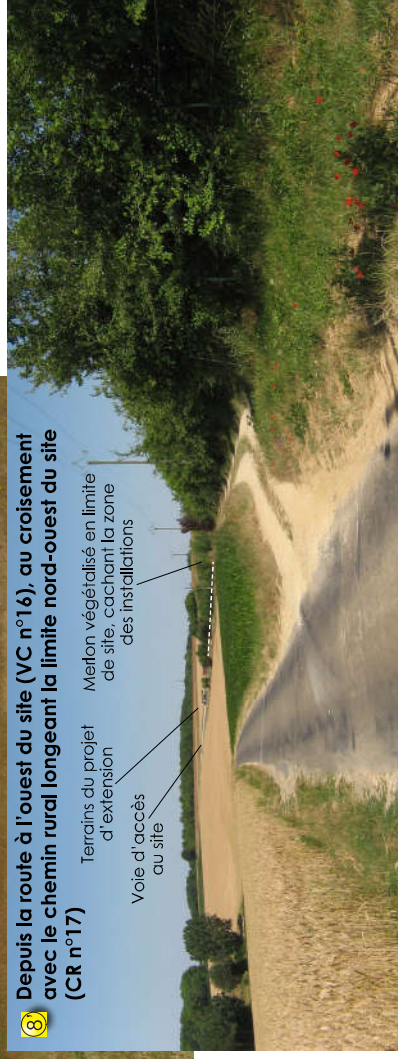


8 Depuis la route à l'ouest du site, longeant la zone réaménagée (VC n°16)

8 Depuis la route à l'ouest du site (VC n°16), au croisement avec le chemin rural longeant la limite nord-ouest du site (CR n°17)

Terrains du projet d'extension
Voie d'accès au site

Merlon végétalisé en limite de site, cachant la zone des installations



- la route passant à l'ouest du site, en venant d'Authesvemes (VC n°16) : on perçoit les merlons enherbés, doublés de haies discontinues en bordure de site, ainsi que la zone réaménagée à vocation agricole au sud-ouest du site (cf. points de vue n°8 et 8'). Les surfaces minérales restent invisibles.

En perception rapprochée, l'impact visuel du site actuel est donc considéré comme **faible** depuis le chemin rural au nord, menant de Vesly au site, **très faible** depuis la route passant à l'ouest du site, en venant d'Authesvemes, et **insignifiant** depuis les routes au nord-est et à l'est.

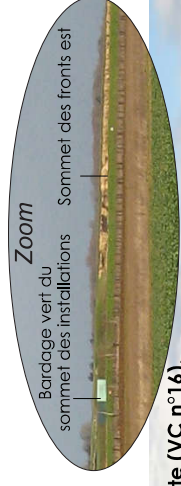
3-2-3 Perceptions éloignées (500 m à 2 km) :

A distance dite éloignée, les perceptions sur le site concernent :

- la route passant à l'ouest du site, en venant d'Authesvemes (VC n°16) : on perçoit les merlons enherbés et la végétation qui les accompagne, ainsi que la zone réaménagée à vocation agricole au sud-ouest du site (cf. point de vue n°9). Quelques surfaces minérales en cours de réaménagement sont perceptibles en été. En hiver, le sommet des fronts apparaît par dessus les merlons à la végétation plus rase, tout comme le sommet des installations au bardage vert (cf. point de vue n°9') : **Impact visuel actuel faible**.



9 Depuis la route au sud-ouest du site (VC n°16), au lieu-dit Maisons de la Côte (en été)



9' Depuis la route au sud-ouest du site (VC n°16), au lieu-dit Maisons de la Côte (en hiver)



3.2 Points de vue significatifs (suite)

10 Depuis la rue Boullenger, à la sortie nord-ouest d'Authesvernes

Végétation accompagnant la RD6014, cachant le site à l'arrière plan



11 Depuis la rue de la Groute, à Authesvernes

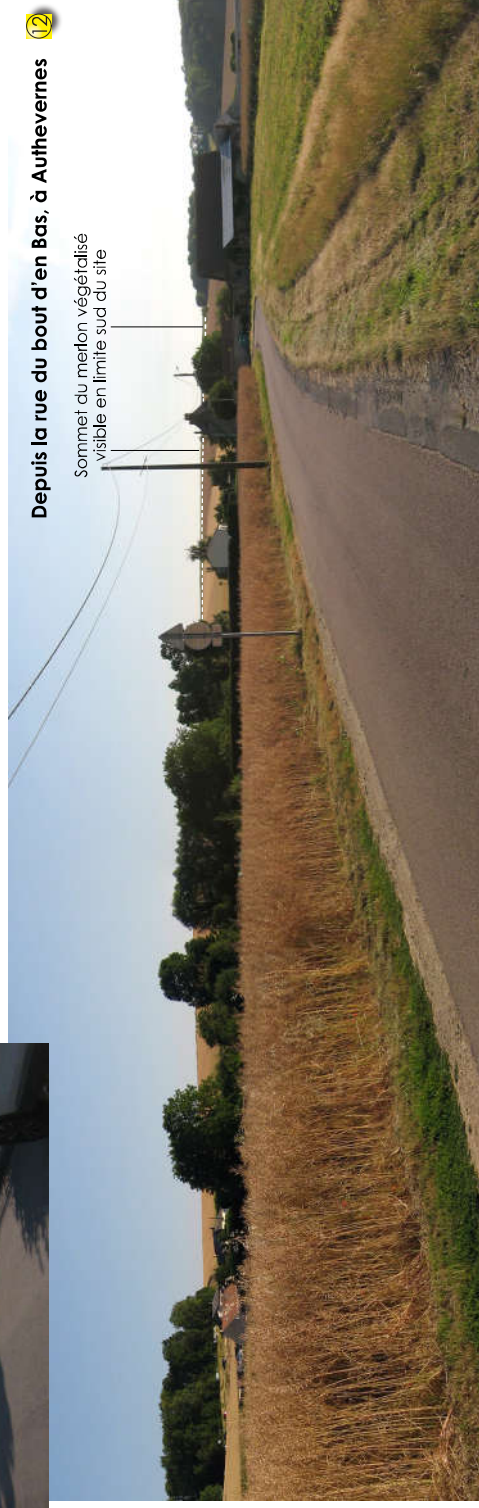
Sommet du merlon végétalisé visible en limite sud du site



- le village d'Authesvernes : au centre du village ou en partie haute depuis la rue Boullenger, on ne peut pas percevoir le site, en raison de l'exposition du village ou des boisements qui s'intercalent (cf. point de vue n°10) : **Impact visuel actuel nul**. Depuis la partie basse du village, côté est, on distingue difficilement le merlon en limite sud du site, en sommet du versant agricole (cf. points de vue n°11 et 12) : **Impact visuel actuel insignifiant**.

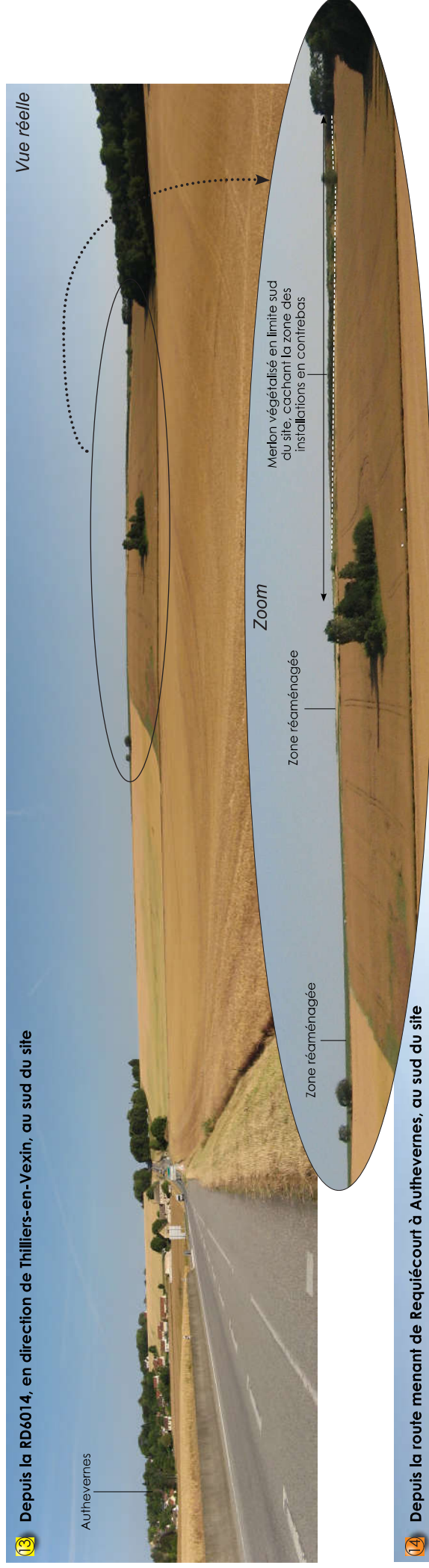
12 Depuis la rue du bout d'en Bas, à Authesvernes

Sommet du merlon végétalisé visible en limite sud du site

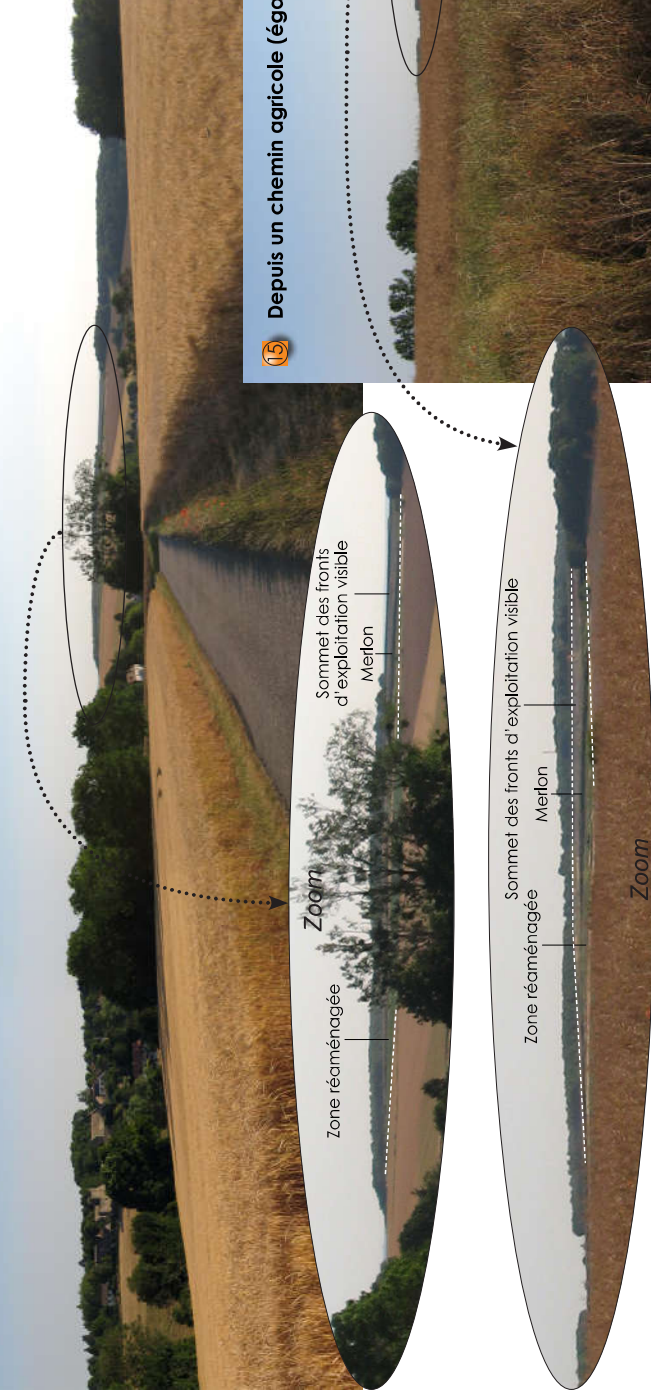


3.2 Points de vue significatifs (suite)

13 Depuis la RD6014, en direction de Thilliers-en-Vexin, au sud du site



14 Depuis la route menant de Requiécourt à Authèves, au sud du site



- la RD6014 au sud du site : on distingue difficilement le merlon en limite sud du site, en sommet du versant agricole (cf. point de vue n°13) : **Impact visuel actuel insignifiant.**

- la route au sud d'Authèves, en venant de Requiécourt et les chemins agricoles environnants, dont un chemin de randonnée locale : on perçoit les surfaces minérales du sommet de certains fronts sous la forme d'un liseré (cf. points de vue n°14 et 15). Ceux-ci doivent contraster davantage l'après-midi, en étant exposés au soleil. Néanmoins, la distance (près de 2 km) limite l'impact de cette perception : **Impact visuel actuel**

15 Depuis un chemin agricole (également chemin de randonnée locale), au sud du site



3.2 Points de vue significatifs (suite)

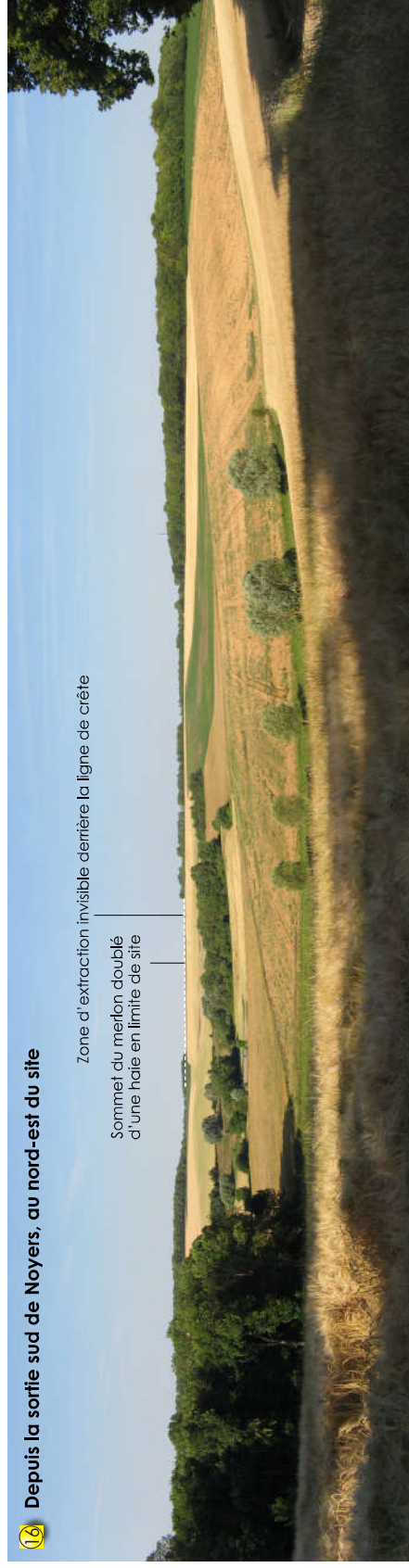
faible.

- la route au sud du village de Noyers : on distingue très difficilement le meillon en limite ouest du site (cf. point de vue n°16) : **Impact visuel actuel insignifiant.**

- la RD181 à l'ouest de Vesly : on ne perçoit aucun secteur du site actuel en raison des boisements du versant qui s'intercalent (cf. point de vue n°17) : **Impact visuel actuel nul.**

16

Depuis la sortie sud de Noyers, au nord-est du site



Zone d'extraction invisible derrière la ligne de crête

Sommet du meillon doublé d'une haie en limite de site

17

Depuis la RD181 à l'ouest de Vesly, au niveau du cimetière, au nord-ouest du site

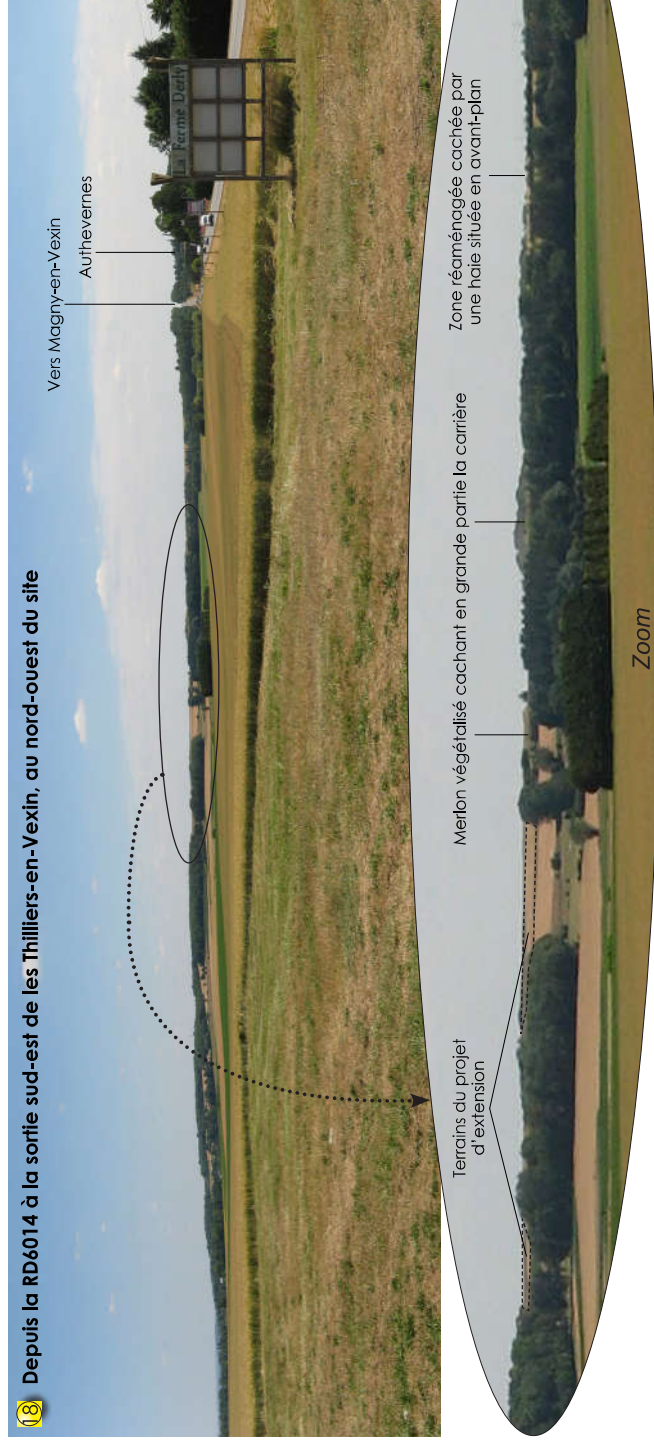


Terrains du projet d'extension ponctuellement visibles à travers la trouée

Carrière invisible derrière la ligne de crête ou les boisements

3.2 Points de vue significatifs (suite)

18) Depuis la RD6014 à la sortie sud-est de les Thilliers-en-Vexin, au nord-ouest du site



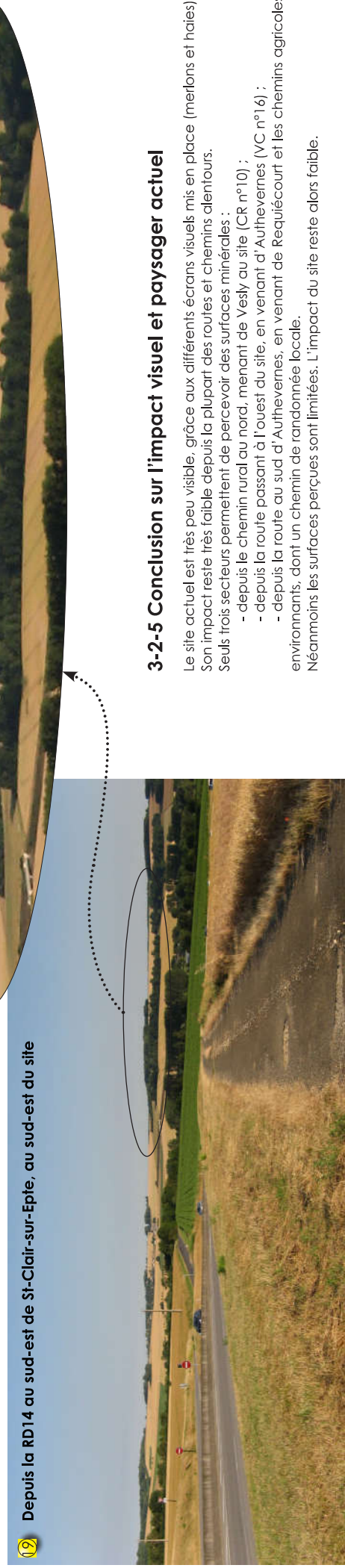
3-2-4 Perceptions très éloignées (plus de 2 km) :

Les perceptions très éloignées sont très peu nombreuses et quasi insignifiantes dans le paysage, à cette distance :

- depuis les Thilliers-en-Vexin et la RD6014, au nord-ouest du site (cf. point de vue n°18) : on ne perçoit aucune surface minérale dont la couleur trancherait avec son environnement, car les meillons et la végétation qui les accompagne en limitent totalement la perception. Le site est donc imperceptible dans le panorama : **Impact visuel actuel insignifiant.**

- depuis la RD14, au sud-est du site (cf. point de vue n°19) : on ne perçoit aucune surface minérale et les meillons sont imperceptibles : **Impact visuel actuel insignifiant.**

19) Depuis la RD14 au sud-est de St-Clair-sur-Epte, au sud-est du site



3-2-5 Conclusion sur l'impact visuel et paysager actuel

Le site actuel est très peu visible, grâce aux différents écrans visuels mis en place (meillons et haies). Son impact reste très faible depuis la plupart des routes et chemins alentours.

Seuls trois secteurs permettent de percevoir des surfaces minérales :

- depuis le chemin rural au nord, menant de Vesly au site (CR n°10) ;
- depuis la route passant à l'ouest du site, en venant d'Authevernes (VC n°16) ;
- depuis la route au sud d'Authevernes, en venant de Requiécourt et les chemins agricoles environnants, dont un chemin de randonnée locale.

Néanmoins les surfaces perçues sont limitées. L'impact du site reste alors faible.